

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE FINANCEMENT DU SERVICE D'INFORMATION SUR L'ENREGISTREMENT DES TERRES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour reprendre la discussion sur la question que j'ai soulevée le 18 octobre dernier avec le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen), le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) n'étant pas présent à la Chambre. Elle porte sur l'une des décisions les plus incroyables prises par le gouvernement sous prétexte de réduction des dépenses fédérales. Elle porte sur la suspension de l'appui qu'il a accordé au service d'information sur l'enregistrement des terres alors que ce programme n'était qu'à moitié terminé et qu'il s'agit d'un organisme que le gouvernement fédéral a contribué à mettre sur pied en 1972-1973.

● (2202)

Quand j'ai signalé au vice-premier ministre et président du Conseil privé le 18 octobre que non seulement cette décision réduirait-elle l'emploi de centaines de postes dans les provinces atlantiques mais qu'elle entraînerait des millions de dollars de perte ainsi que la perte d'une industrie d'exportation de haute technologie, le vice-premier ministre et président du Conseil privé a semblé n'y rien comprendre, car sa réponse, à ce moment-là, n'avait rien à voir avec les faits.

A mon avis, il est très clair qu'avant 1972, du moins pour ce qui est du programme d'ensemble de cartographie, et dans une certaine mesure, le jalonnement relevait exclusivement du gouvernement fédéral. En fait, comme le premier ministre de la Nouvelle-Écosse de l'époque, M. Gerald Regan, l'a déclaré dans un communiqué le 14 septembre:

Le gouvernement fédéral nous a incité à participer à ce programme il y a cinq ans alors qu'il en assumait entièrement les coûts.

Je tiens simplement à consigner cette déclaration au compte rendu pour bien montrer que le gouvernement fédéral semble renier une initiative dont il porte l'entière responsabilité.

L'entente qui a été conclue en 1973 entre le Canada et les provinces Maritimes portait sur un programme en quatre étapes visant à assurer un enregistrement des terres simple et compréhensible auquel les propriétaires pourraient avoir facilement accès. Un jour, ce système devait remplacer celui des photos dont on se sert pour identifier légalement les propriétés dans la plupart des bureaux, et serait vraiment l'un des systèmes d'enregistrement des terres les plus innovateurs du monde.

Il était bien clair pour tous que la réalisation de ce projet prendrait de 10 à 12 ans et qu'il serait terminé entre 1983 et 1985. Le programme comportait quatre phases très précises et il était bien dit, dans le contrat, que le gouvernement fédéral assumerait 75 p. 100 des coûts. Étant donné que le gouvernement fédéral ne peut généralement pas s'engager, par contrat, pour plus de cinq ans, le document initial portait donc sur une telle période soit de 1973 à 1978. Toutefois, rien ne laissait présumer que le gouvernement fédéral cesserait, en cours de route, d'appuyer ce programme important. En fait, les intéressés à ces services d'information n'ont été mis au courant de la décision du gouvernement fédéral pour le moins surprenante qu'une heure avant. Les paroles du premier ministre Regan traduisent clairement le choc et la stupéfaction de tous face à cette décision. Voici ce qu'il a déclaré le 14 septembre:

C'est là la première nouvelle... que nous ayons eue que ce programme ne constituait pas une priorité pour le gouvernement fédéral. La suppression du

L'ajournement

programme place les trois provinces dans une situation extrêmement difficile. Le programme de services d'information sur l'enregistrement des terres nécessitera encore sept années de travaux et un investissement de 40 millions de dollars si nous voulons le mener à terme comme prévu en 1985. Les deux parties étaient au courant de ces faits avant que nous ne nous lancions dans ce programme en 1973. On a peine à croire que le gouvernement fédéral veuille retirer son appui financier au programme alors qu'il était à moitié achevé.

Voilà qui, pour le moins, ne dit sûrement pas toute la vérité, car non seulement n'a-t-on absolument pas consulté les trois gouvernements des provinces Maritimes ni prévenu ceux qui étaient directement responsables du programme, mais il semble presque évident que l'on n'ait à peu près pas consulté ni prévenu le ministère même qui était chargé de la mise en œuvre, le ministère de l'Expansion économique régionale. Ce genre de respect des priorités semble bien difficile à comprendre.

Comme le faisait remarquer un journaliste, notre choix est bien limité: c'est à prendre ou à laisser maintenant que le gouvernement fédéral vient de tirer sa révérence au milieu de l'application du programme. Comme l'écrivait Jack Willoughby, le 15 septembre, dans le *Globe and Mail* de Toronto:

Le retrait des fonds fédéraux d'un programme visant à automatiser le service d'enregistrement des terres dans les provinces Maritimes force les provinces à payer 140 millions de dollars pour terminer le projet à moitié achevé ou à dépenser de fortes sommes pour rétablir l'ancien système.

Nous n'avons même pas le choix d'abandonner simplement le projet à ce stade-ci, car évidemment les travaux de cartographie sont terminés à l'Île-du-Prince-Édouard, ils sont presque achevés au Nouveau-Brunswick, mais une partie importante de ces travaux doivent encore être exécutés en Nouvelle-Écosse.

Comme je le signalais la première fois, nous avons peine à croire que nous perdrons une nouvelle industrie à haute technicité offrant des emplois à long terme dans les provinces atlantiques. C'est une décision incompatible avec le MEER.

Fait ironique, nous avons réenté en vue du contrat initial une analyse de rentabilité préparée par P. S. Ross et associés en avril dernier. Il s'agit d'une étude sur la rentabilité du service d'information sur l'enregistrement des terres. Je tiens à en citer deux brefs passages pour illustrer la position ridicule qu'a adoptée le gouvernement fédéral. Sous la rubrique «Survol des résultats de l'étude», on peut lire ceci en page 3:

● (2207)

Les résultats de l'analyse de rentabilité des phases I, II et III montrent que les avantages qu'on a tirés au cours des dernières années de la période à l'étude excèdent de loin les coûts annuels d'exploitation.

A la page 5 figure la déclaration suivante:

Outre les avantages énumérés ci-dessus, les quatre phases du Service d'information sur l'enregistrement des terres a contribué à l'expansion économique régionale. Cela se traduit par une mise en application des capitaux, par des économies au niveau des coûts de financement temporaire de ces projets et de leurs coûts véritables qui, autrement, seraient gonflés par l'inflation.

En fait, au pire, cette décision fait obstacle au ministère de l'Expansion économique régionale—elle est contraire aux efforts visant à la réduction ou la suppression des disparités régionales. Le fait que le ministère ait procédé à cette évaluation il y a un an et que le gouvernement vienne soudainement de prendre cette décision défie l'imagination. Un journaliste qui faisait un reportage à ce sujet a fait mouche, je crois, lorsqu'il a dit que seuls les hommes politiques et les autres parties intéressées peuvent crier assez fort maintenant pour forcer Ottawa à bien songer aux conséquences de ses actes—